



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 6 mai 2009 (08.05)  
(OR. en)**

**9564/09**

**CDR 29**

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents (2<sup>ème</sup> partie)/Conseil  
Objet: Comité des régions  
- Nomination d'un membre (IT)

---

1. Le Secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat de M. Renato SORU, membre du Comité des régions.
2. Aux termes de l'article 263 du traité CE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition des États membres respectifs, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition, le gouvernement italien a proposé M. Ugo CAPPELLACCI, Presidente della Regione Sardegna pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2010.

4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil:
- d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 9558/09 CDR 28;
  - de faire publier cette décision au Journal officiel de l'Union européenne.
-